



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les premiers projets de règlements numéros 254 et 256 intitulés « Règlement de zonage » et « Règlement de lotissement »**

**CONSIDÉRANT QU'**à l'assemblée de consultation publique qui devait se tenir le samedi 21 mars 2015, le nombre de personnes intéressées excédait la capacité maximale de la salle;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents ont alors choisi de reporter l'assemblée à une date ultérieure et de la tenir dans une salle en mesure d'accueillir toutes les personnes intéressées;

**AVIS** est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par résolutions :

- Premier projet de règlement numéro 254 intitulé « Règlement de zonage »;
- Premier projet de règlement numéro 256 intitulé « Règlement de lotissement ».

**QUE** le premier projet de règlement numéro 254 intitulé « Règlement de zonage » vise l'abrogation du règlement numéro 115-2 intitulé « *Règlement de zonage de la Ville de Sutton* ».

**QUE** le premier projet de règlement numéro 256 intitulé « Règlement de lotissement » vise l'abrogation du règlement numéro 116-1 intitulé « *Règlement de lotissement de la Ville de Sutton* ».

**QUE** lesdits projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire.

**QUE** lesdits projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**QUE** lesdits projets de règlements contiennent des dispositions qui s'appliquent particulièrement à des zones ou une partie du territoire délimitées en vertu du sixième alinéa de l'article 113 ou du troisième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*. L'illustration de ces zones ou parties du territoire peut être consultée à l'Hôtel de Ville.

**QU'**une assemblée publique de consultation portant sur les présents projets de règlement sera tenue le **samedi 11 avril 2015, à 9 heures, à l'église Saint-André, au 89-A, rue Principale Nord, à Sutton**. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par le maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QU'**une copie des projets de règlements est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville sis au **1, rue Principale Sud**, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi, copie pouvant être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit. **Prenez note que les documents format papier ne seront disponibles qu'à partir du 7 avril 2015, à la suite de la relocalisation temporaire des bureaux administratifs de la Ville**. Les documents sont aussi accessibles en tout temps sur le site internet de la Ville ([www.sutton.ca](http://www.sutton.ca)).

**Donné** à Sutton, ce **1<sup>er</sup>** jour du mois d'**avril** de l'an **2015**.

Julie Lamarche  
Greffière adjointe